

Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com (les « CGV »).

Article 1 - Définitions

Article 2 - Objet des Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com

Article 3 - Inscription sur le Site, mise en ligne de la « Fiche Equipement » et conclusion du Mandat Exclusif de Vente

Article 4 - L'avant-vente : l'inspection de l'Equipement

Article 5 - Stockage de l'Equipement

Article 6 - Evaluation du prix de l'Equipement

Article 7 - Vente d'Equipements

Article 8 - Paiement dû au Vendeur et facturation

Article 9 - Propriété des Equipements et risques

Article 10 - Désinstallation et transport de l'Equipement

Article 11 - Garanties, réclamations et indemnités.

Article 12 - Durée d'Exclusivité

Article 13 - Modification des Services de Vente et des conditions associées

Article 14 - Dispositions diverses

Information préalable

MeDtrada, Société Anonyme par actions simplifiée, est à la fois un courtier en ligne et un opérateur de ventes volontaires (« OVV ») de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 200-642 du 10 Juillet 2000 et modifiée par la loi du 20 juillet 2011.

En ces qualités, MeDtrada agit comme mandataire du Vendeur (art. L. 321-5 du Code de Commerce) qui contracte avec l'Acheteur. MeDtrada n'est donc pas partie prenante à la vente. De même que MeDtrada n'est pas propriétaire des Equipements mis en ligne et n'est pas un revendeur.

Les ventes en ligne se font uniquement sur le Site internet www.the-Medplace.com de la société MeDtrada.

Les Equipements sont vendus « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ».

La fiche Equipement mise en ligne sur le Site donne à l'Acheteur un descriptif détaillé de l'Equipement en vente. Afin de garantir un descriptif précis de l'Equipement, MeDtrada peut procéder à l'inspection de l'Equipement sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur. Le Vendeur est seul responsable du stockage de l'Equipement jusqu'à son enlèvement ou sa désinstallation par l'Acheteur, sauf s'il mandate MeDtrada afin d'organiser son stockage et sa désinstallation pour la vente.

Une fois, le prix payé par l'Acheteur à MeDtrada, l'Acheteur est responsable de l'enlèvement, la désinstallation et du transport de l'Equipement conformément aux conditions de livraison expressément indiquées dans chaque Fiche Equipement mise en ligne. Néanmoins, l'Acheteur peut demander à MeDtrada soit, d'organiser l'enlèvement, la désinstallation et le transport de l'Equipement, soit, d'évaluer le coût des frais de désinstallation et de transport de l'Equipement. Dans ce cas, MeDtrada informera le Vendeur qu'il assure l'enlèvement, la désinstallation et le transport de l'Equipement pour le compte de l'Acheteur.

Les rapports entre MeDtrada et le Vendeur sont soumis aux présentes conditions générales de vente que chaque Vendeur doit accepter avant d'effectuer une offre d'achat.

Article 1 - Définitions

Les termes commençant par une majuscule et définis ci-après auront le sens qui leur est attribué ci-dessous, quand ils seront écrits avec une majuscule dans les présentes Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasions (les CGV»).

« **Acheteur** » désigne la personne physique ou morale qui achète le ou les Equipements sur le Site et/ou souscrit un ou plusieurs Services Associés auprès de MeDtrada.

« **Agent autorisé d'argent électronique** » ou « **Agent** » désigne MeDtrada exploitant le Site qui fournit des services de paiement électronique par l'intermédiaire desquels Mangopay SA, établissement de Monnaie Electronique, fournit des services de paiement à son Agent. L'Agent offre à ses Utilisateurs la possibilité d'ouvrir un Compte E-Wallet, d'acquérir de la Monnaie Électronique émis par l'Émetteur via le Site et d'utiliser la Monnaie Electronique pour effectuer une transaction de paiement avec un bénéficiaire. L'Agent est autorisé à cet effet par l'Émetteur pour fournir des Services de Paiement Electronique aux Utilisateurs du Site.

«**Conditions Générales** » désigne les conditions générales ainsi que les Annexes qui y sont rattachées.

Ces Conditions Générales se composent de quatre parties :

- 1/ Conditions Générales d'Utilisation « CGU » applicables à l'ensemble des Utilisateurs;
- 2/ Conditions Générales de Vente d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com (les « CGV »);
- 3/ Conditions Générales d'Achat d'Equipements médicaux d'occasion sur www.the-medplace.com (les « CGA »);
- 4/ Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité.

« **Commissaire-Priseur habilité** » désigne la personne qui dirige la vente publique aux enchères des Equipements médicaux d'occasion. Le Commissaire-Priseur habilité peut le cas échéant énoncer le prix estimatif de la chose destinée à la vente. La vente aux enchères publiques permet l'établissement du juste prix par la confrontation transparente entre l'offre et la demande.

« **Commission de Vente** » désigne la rémunération due par le Vendeur à MeDtrada en contrepartie de son service d'intermédiation entre le Vendeur et l'Acheteur. La Commission de Vente est intégrée au Prix de Vente de l'Equipement.

« **Compte-E-Wallet** » désigne le compte de Monnaie Electronique ouvert par l'Émetteur dans ses livres au nom de l'Utilisateur sur demande de MeDtrada.

« **Compte-Utilisateur** » désigne l'espace client dans le Site.

« **Contrat** » désigne le contrat conclu entre l'Émetteur et l'Utilisateur en présence de MeDtrada, composé des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières du service Mangopay qui lui sont associées.

« **Demandeur** » désigne le demandeur de Service(s) Associé(s) qu'il soit Vendeur ou Acheteur.

« **Donation** » désigne les donations effectuées à la discrétion du Vendeur et organisées gratuitement par MeDtrada au profit d'une association caritative proposée par MeDtrada.

« **Émetteur** » désigne Mangopay SA, émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n° 3812.

« **Equipements** » ou « **Equipement** » désigne tous produits, articles, équipements et accessoires, matériels, marchandises et autres éléments objets d'une offre de vente sur le Site par le Vendeur au travers de la Fiche Equipement.

« **Fiche Equipement** » désigne la fiche descriptive de l'Equipement qui est soit créée et mise en ligne par le Vendeur ou soit créée par MeDtrada sur demande du Vendeur et mise en ligne par le Vendeur.

« **Frais de Gestion Vendeur** » désigne les frais de gestion supportés par le Vendeur et payable lors de la réalisation de la vente d'un Equipement ou d'un Lot d'Equipements.

« **Frais de Gestion Acheteur** » désigne les frais de gestion supportés par l'Acheteur lors de l'achat d'un Equipement.

« **Fiche Profil d'enregistrement** » désigne la fiche descriptive du profil de l'Utilisateur et l'ensemble des informations sur la personne morale ou physique exigé par MeDtrada pour se faire enregistrer sur le Site.

« **Frais de Transport** » désigne les frais de désinstallation, d'enlèvement et de transport pour l'expédition de l'Equipement qui sont mis à la charge de l'Acheteur et qui ne sont pas compris dans le Prix.

« **Login** » désigne un couple adresse-email et mot de passe, permettant aux Utilisateurs Principaux et Utilisateurs Autorisés d'accéder aux détails du Site réservés aux Utilisateurs.

« **Lot** » désigne un Equipement ou un ensemble d'Equipements qui est mis en vente sur le Site et regroupé dans une seule vente.

« **Mandat Exclusif de Vente** » désigne le contrat souscrit par le Vendeur auprès de MeDtrada afin de le mandater pour la vente d'un ou plusieurs de ses Equipements pour l'ensemble des types de vente (vente aux enchères, vente ouverte et vente immédiate).

« **Mangopay** » désigne l'interface de programmation API « Application Programming Interface » appartenant à Mangopay SA et mise à la disposition de MeDtrada pour les besoins de la mise en œuvre sur le Site d'une fonctionnalité de paiement par émission de Monnaie Electronique.

« **Mangopay SA** » désigne l'émetteur de la Monnaie Electronique agréé à ce titre au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier sous les références n°3812.

« **MeDtrada** » désigne la Société par actions simplifiée de droit français, au capital de 128 000 €, dont le siège social est sis 30 bis rue de Paris - 92190 Meudon, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 820 655 769 mandatée par le Vendeur aux fins de conclure la Transaction portant sur un Equipement, et propriétaire de l'ensemble des droits afférents au Site.

MeDtrada est habilitée par le Conseil des Ventes Volontaires (CVV) à organiser des Ventes aux Enchères publiques.

« **Opérateur de Ventes Volontaires** » désigne MeDtrada qui est autorisée à organiser et à réaliser les ventes aux enchères publiques volontaires de meubles.

« **Pas d'enchère** » correspond au montant minimum à ajouter à une offre chaque fois que l'enchère en cours est dépassée.

« **Partenaire** » désigne les partenaires commerciaux de MeDtrada proposant, sur leur site internet, les services et le contenu de MeDtrada.

« **Période d'Exclusivité** » désigne la période de vente qui court de la date de la mise en vente et qui se termine 8 jours après la date de la fin de la vente.

« **Onsite Valuation** » désigne la valorisation d'un Equipement après inspection de l'ensemble des caractéristiques techniques (électriques, électroniques), de l'apparence extérieure, des coûts et contraintes de désinstallation de l'Equipement. Les méthodes de valorisation utilisées consistent en une approche par les coûts et une évaluation par rapport au prix d'un Equipement similaire sur le marché.

« **Prix d'Achat** » désigne la somme à verser par l'Acheteur en contrepartie de l'achat de l'Equipement via le Site.

« **Prix de Vente** » désigne la somme fixée par le Vendeur et affichée sur le Site en contrepartie de la vente de l'Equipement dans le cadre de Vente Immédiate et de Vente Ouverte.

Dans le cadre d'une Vente Ouverte, le Vendeur s'engage à vendre l'Équipement au Prix de Vente de départ ou au-dessus de ce Prix de Vente de départ.

Dans le cadre d'une Vente Immédiate, la première offre faite par un Acheteur au Prix de Vente emporte la vente.

Dans le cadre d'une Vente aux Enchères sans Prix de Réserve, le Vendeur indique un prix de départ. En dessous du prix de départ, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Équipement.

Dans le cadre d'une Vente aux Enchères avec Prix de Réserve, le Vendeur indique un prix de départ et un Prix de Réserve, en dessous du Prix de Réserve, le Vendeur est en droit de ne pas vendre l'Équipement.

« **Prix de Réserve** » désigne le prix en dessous duquel le Lot ne sera pas vendu dans le cadre d'une Vente aux Enchères avec Prix de Réserve. Il n'est pas visible pour les Acheteurs.

« **Prix Net Vendeur Equipement** » désigne le Prix de Vente net versé par MeDtrada au Vendeur, une fois le Prix de Vente de l'Équipement réglé par l'Acheteur et le bien enlevé par l'Acheteur. Il correspond au Prix de Vente diminué du montant de la Commission de Vente et suivant le type de vente des Frais de Gestion Vendeur et éventuellement du montant de la Donation.

Les Services Associés tels que des services d'inspection, de valorisation, de désinstallation, de transport de l'Équipement utilisés par l'Acheteur ou le Vendeur sont réglés séparément à MeDtrada.

« **Portefeuille électronique** » ou « **E-wallet** » est un dispositif qui permet à l'Utilisateur de confier à l'Émetteur, partenaire de MeDtrada, ses données personnelles et de paiement afin de réaliser des opérations de paiement sécurisé lors de la vente et/ou de l'Achat de l'Équipement.

« **Snapshot Value** » désigne une fourchette d'estimation de prix de vente d'un Equipement à un instant donné, établie à partir du prix moyen d'une gamme d'Equipements équivalents sur la base des critères suivants : marque/modèle/version/année, constatée sur le Site Internet sur les 6 derniers mois et/ou à partir d'information collectées par MeDtrada auprès de ses partenaires internationaux.

« **Services Associés** » désigne les services d'inspection, de valorisation, de transport et logistique, de désinstallation, de gestion de compte séquestre, de stockage des Equipements, de donation à des associations caritatives rendus sur demande par MeDtrada. Le tarif indicatif de ces services est disponible sur le Site.

« **Site** » désigne la plateforme internet de MeDtrada qui permet la vente et/ou l'achat des Equipements en ligne et qui intègre les services fournis et administrés par MeDtrada. Le Site est dédié uniquement aux professionnels. Il est disponible à l'adresse « <https://www.the-medplace.com> ».

« **Transaction** » désigne l'opération de vente d'un Equipement par un Vendeur au bénéfice d'un Acheteur, conclue par le biais du Site.

« **Utilisateur** » désigne une personne morale ou physique qui s'est inscrite et identifiée sur le Site et qui est approuvée par MeDtrada.

« **Utilisateur Principal** » désigne un membre personne physique de la société Utilisateur, qu'il s'agisse de son représentant légal ou d'une autre personne, chargé d'ouvrir un Compte-Utilisateur, de mettre les Equipements en vente sur le Site ou d'acheter des Equipements.

« **Utilisateurs Autorisés** » désigne les membres personnes physiques de la société Utilisateur, qui sont autorisées par l'Utilisateur Principal.

« **Vendeur** » désigne la personne morale ou une personne physique propriétaire des Equipements qui les met en vente sur le Site.

« **Vente after-sale** » désigne la vente de gré à gré effectuée par MeDtrada avec l'accord du Vendeur, dans le cas où l'Équipement n'a pas trouvé d'Acheteur lors de l'adjudication dans le cadre d'une Vente aux Enchères.

« **Vente aux Enchères** » désigne la vente faisant intervenir MeDtrada, agissant comme mandataire du Vendeur, pour proposer et adjuger un Equipement au mieux-disant des enrichisseurs à l'issue d'un procédé de mise en concurrence ouvert au public et transparent. Le mieux-disant des enrichisseurs acquiert l'Équipement adjugé à son profit ; il est tenu d'en payer le prix. Les Vendeurs ne sont pas autorisés à enchérir sur leurs propres Equipements.

« **Vente Immédiate** » désigne la vente par laquelle le Vendeur détermine un prix de vente fixe, la première offre faite par un Acheteur au prix fixé remporte la vente.

« **Vente Ouverte** » désigne la vente par laquelle le Vendeur peut accepter l'une quelconque des offres supérieures au prix fixé, à sa discrétion et en fonction de ses propres critères de vente et refuser de vendre l'Équipement si les offres d'achat qu'il reçoit sont en dessous du prix de départ. La meilleure offre reçue au terme de la période de vente supérieure ou égale au prix de départ remporte automatiquement la vente.

Article 2 - Objet des Conditions Générales de Vente d'Équipements médicaux d'occasion en ligne sur la plateforme www.the-medplace.com

La société MeDtrada offre à ses membres des services leur permettant, de vendre et d'acheter des Équipements médicaux d'occasion. Ces services sont disponibles directement sur le Site.

Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MeDtrada permet à ses membres de vendre des Équipements sur le Site.

Les Conditions Générales de vente s'appliquent sans préjudice des stipulations prévues aux «Conditions Applicables à l'ensemble des Utilisateurs « CGU » (ci-après les « Conditions Générales »).

Les Conditions Générales d'Utilisation non modifiées par les présentes restent intégralement applicables.

Le Vendeur confie à MeDtrada la gestion de la vente des Équipements dont il est le propriétaire depuis la mise en ligne de l'Équipement sur le Site jusqu'à l'Achat de l'Équipement par l'Acheteur.

Le Vendeur a accès à plusieurs types de vente sur le Site : la Vente aux Enchères, la Vente Immédiate et la Vente Ouverte.

MeDtrada agit en qualité de mandataire du Vendeur et par conséquent n'est qu'un intermédiaire entre le Vendeur et l'Acheteur. Il n'est en aucun cas un revendeur des Équipements et ne devient, à aucun moment, propriétaire des Équipements.

L'Équipement proposé à la vente sur le Site est vendu « en l'état et à l'endroit où il se trouve ».

La fiche Équipement permet de donner à l'Acheteur un descriptif détaillé de l'Équipement mis en vente en ligne.

Sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur, MeDtrada peut procéder à l'inspection de l'Équipement afin de garantir un descriptif précis de l'Équipement et de son existence.

Le Vendeur reste responsable du stockage de l'Équipement et de son état jusqu'à son enlèvement ou sa désinstallation par l'Acheteur.

Sur demande du Vendeur et/ou de l'Acheteur, MeDtrada peut procéder également à sa valorisation, organiser sa désinstallation et son stockage.

Lors de l'utilisation des Services de Vente, le Vendeur s'engage à vendre à titre exclusif pendant la période de vente telle que prévue à l'article 9 ci-après le ou les Équipements par l'intermédiaire de MeDtrada. En d'autres termes, à partir de la mise en ligne de l'Équipement, le Vendeur s'interdit de proposer à la vente ledit Équipement par tout autre moyen comme par le biais d'un autre site de vente aux enchères, une annonce parue dans la presse, de toute offre à un tiers ou toute autre plateforme de vente sur Internet.

A l'issue de la Période d'Exclusivité prévue à l'article 9 ci-après, l'exclusivité expire si l'Équipement n'est pas vendu et le Vendeur retrouve le droit soit, de proposer à la vente ledit Équipement par tout autre moyen ou soit de renouveler la période d'exclusivité de la vente.

Article 3 - Inscription sur le Site, mise en ligne de la « Fiche Équipement » et conclusion du Mandat Exclusif de Vente

3.1. Inscription sur le Site

Pour accéder aux fonctionnalités du Site et participer à une vente, la personne physique ou la société doit s'enregistrer sur le Site suivant les modalités décrites dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site et agir en tant que « Vendeur ».

Le Vendeur doit prendre connaissance et accepter sans réserve, les présentes CGV. Les Conditions Générales de Vente sont mises à disposition et téléchargeables au format PDF.

MeDtrada se réserve à tout moment la possibilité de demander tout document complémentaire concernant l'Utilisateur. L'Utilisateur Principal définit pour chaque nouvel Utilisateur son niveau d'autorisation, soit en tant que Vendeur/Acheteur (Utilisateur Principal et autres Utilisateurs Autorisés), soit en tant qu'Utilisateur Invité.

Il est rappelé que seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire et à participer aux ventes.

3.2. Responsabilité du Vendeur

Les Compte-Utilisateurs des Vendeurs ne sont pas transférables. Le Login et le Compte-Utilisateur du Vendeur ne peuvent pas être transférés ou cédés à une autre personne ou entité. Le Vendeur doit changer son mot de passe le plus souvent possible afin d'assurer une meilleure sécurité concernant la confidentialité de son mot de passe.

La divulgation des identifiants d'enregistrement à un tiers est strictement interdite et engage l'unique responsabilité du Vendeur.

Le Vendeur doit aviser immédiatement MeDtrada de toute utilisation non autorisée, de toute connexion illicite ou violation de la sécurité du système.

Le Vendeur accepte de quitter le système via le log-out à la fin de chaque session pour réduire au maximum la possibilité pour une personne non autorisée d'utiliser la connexion de l'Acheteur.

MeDtrada exclue toute responsabilité quant à l'utilisation du Site pour tout dommage qui provient de l'impossibilité éventuelle d'utiliser le Site Internet lié à un dysfonctionnement du système pour quelque cause que ce soit ou d'un Compte-Utilisateur Vendeur par une tierce partie.

3.3. La Fiche Equipement

Une fois, l'admission du Vendeur, ce dernier aura accès à l'ensemble des fonctionnalités du Site et pourra mettre en ligne la Fiche Equipement. A la demande du Vendeur, cette mise en ligne peut être effectuée par MeDtrada.

MeDtrada met à la disposition du Vendeur un formulaire permettant de décrire l'Equipement dans la catégorie d'Equipement sélectionnée et d'associer une ou plusieurs photographies de l'Equipement.

Le Vendeur garantit qu'il a l'entière propriété et jouissance de l'Equipement qu'il souhaite mettre en vente sur le Site. Le Vendeur s'engage également à remplir la Fiche Equipement de façon précise et certifie que les données saisies sont réelles et exactes.

La mise en ligne de la Fiche Equipement est validée par MeDtrada dans les 24 heures après vérifications du libellé de l'annonce et des photos.

Le vendeur peut faire des demandes en ligne de devis pour des services associés.

Le vendeur peut préparer et valider la Fiche Equipement et décider dans un deuxième temps du moment de l'activation de la vente et de la période de la vente.

La vente ne peut être annulée sauf dans les cas mentionnés à l'article 9 ci-après. La période de vente est peut être comprise entre 7 à 21 jours pour les ventes aux enchères et 7 et 31 jours pour les ventes « Offre Ouverte et Immédiate ».

3.4. Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité

La Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité de MeDtrada s'applique à toutes les données personnelles que le Vendeur fournit dans le cadre des Services de Vente. La Politique de Protection des Données Personnelles / Politique de Confidentialité de MeDtrada est accessible sur le Site.

3.5. Conclusion du Mandat Exclusif de Vente

Le Vendeur s'engage à conclure un Mandat Exclusif de Vente avec MeDtrada lors de la procédure d'admission et de création du compte Utilisateur.

Le Mandat Exclusif de Vente est conclu pour une durée indéterminée sous réserve que le Vendeur continue à remplir les conditions d'admission requises.

Article 4 - L'avant-vente : l'inspection de l'Equipement

4.1. Responsabilité des données figurant sur la Fiche Equipement

Le Vendeur est seul responsable des données figurant sur la Fiche Equipement remplie par ses soins qui sont réputées être précises, réelles et exactes. Les informations relatives aux Equipements sont fournies par les Vendeurs dans leur langue d'origine.

L'état des Equipements est réputé connu par l'Acheteur, qui accepte les Equipements « en l'état et à l'endroit où ils se trouvent ». Les Equipements sont vendus sans aucune garantie ni aucun recours.

Toutefois, le Vendeur doit offrir la possibilité à l'Acheteur d'inspecter et/ou de faire inspecter par MeDtrada, les Equipements avant de décider de les acheter.

Toutefois, l'Acheteur a la possibilité d'inspecter et/ou de faire inspecter par le partenaire de MeDtrada, les Equipements préalablement mis à la vente. A la demande de l'Acheteur et sous réserve d'acceptation du Vendeur, l'Acheteur pourra examiner les Equipements lors des journées de visite organisées par MeDtrada afin de permettre aux intéressés de se rendre compte de l'état et de la nature des Equipements mis aux enchères.

Toute action en garantie contre MeDtrada et/ou le Vendeur, toute demande d'indemnité, de résolution ou de diminution du prix de vente de quelque nature que ce soit et, quels que soit les vices éventuels visibles ou invisibles, l'état de fonctionnement est exclus. L'Acheteur, quand il fait une offre ou lorsqu'il enchérit, déclare être compétent et est supposé d'avoir pris connaissance des défauts ou imperfections des Equipements.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles. L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur n'a pas le droit de demander des dommages-intérêts en raison de la non-conformité des Equipements ou toutes autres réclamations pour des dommages causés à des personnes, des objets ou des actifs de l'Acheteur découlant directement ou indirectement de la non-conformité des Equipements.

L'Acheteur reconnaît que certains Equipements peuvent rentrer dans la catégorie des dispositifs médicaux et font l'objet d'une réglementation et de directives particulières dans l'Union Européenne (« UE ») et aux Etats Unis par la Food and Drug Administration (« FDA »).

4.2. Service d'inspection de l'Equipement sur demande

L'Equipement peut faire l'objet d'une inspection par MeDtrada à tout moment à la demande du Vendeur ou de l'Acheteur.

Dès qu'un Vendeur demande une inspection MeDtrada apposera le logo du partenaire de MeDtrada sur la fiche Equipement mise en ligne attestant que cet Equipement a été inspecté.

MeDtrada peut à la demande du Vendeur mettre en ligne le rapport d'inspection qu'il a rendu.

MeDtrada adressera une facture au Demandeur à la remise du rapport d'inspection. Le paiement sera effectué par le Demandeur à MeDtrada sur le compte désigné par MeDtrada suivant les conditions financières figurant dans l'offre de service.

A l'issue de l'inspection, le Vendeur pourra demander à MeDtrada de valoriser l'Equipement conformément à l'Article 6 des CGV.

Article 5 - Stockage de l'Equipement

5.1. Responsabilité du stockage de l'Equipement

Le Vendeur est seul responsable du stockage de l'Équipement mis en vente jusqu'à ce qu'il soit enlevé ou désinstallé par l'Acheteur.

5.2. Service de stockage de l'Équipement sur demande

A la demande du Vendeur, MeDtrada peut organiser l'enlèvement ou la désinstallation de l'Équipement et son stockage jusqu'à la réalisation de la vente.

MeDtrada prend en charge la responsabilité de l'Équipement depuis son enlèvement jusqu'à son stockage. L'Équipement sera assuré en lieu et place du Vendeur. Un certificat d'assurance sera émis, s'il est demandé. Sur chaque Équipement, un étiquetage clair doit être effectué pour permettre une identification immédiate et sans équivoque du Vendeur. Si la zone de stockage se trouve dans un autres pays que celui du Vendeur, MeDtrada effectuera l'ensemble des documents nécessaires aux transports des Equipements. Les services de logistique et de stockage font l'objet d'un bon de commande émis par MeDtrada signé par le Vendeur.

Article 6 - Evaluation du prix de l'Équipement

6.1. Responsabilité de la détermination du Prix

Le Vendeur établit le type de vente auquel il souhaite accéder sur le Site et les Prix de Vente, le prix de départ, le Prix de Réserve de l'Équipement qu'il propose à la vente.

6.2. Service d'évaluation du Prix de vente de l'Équipement

Si le Vendeur a demandé un service d'inspection à MeDtrada, il peut alors également lui demander un rapport de valorisation afin de le guider dans l'établissement de son prix de revente de l'Équipement. Le rapport lui sera communiqué par email ou via le Site dans son compte sous l'onglet « services » et ne sera visible que par le Vendeur.

L'estimation de prix est faite à titre indicative et n'a aucune valeur contractuelle. MeDtrada ne garantit en aucun cas que l'Équipement sera vendu sur le Site dans la fourchette de prix indicative proposée.

Le Vendeur après avoir commandé le service d'inspection peut demander le service complémentaire de valorisation « Onsite Value ».

Cette valorisation utilise différents critères pour déterminer le prix potentiel de revente qui est fonction notamment :

- de l'état fonctionnel et cosmétique de l'Équipement,
- du prix de vente d'autres Equipements similaires vendus sur le Site,
- d'échanges avec des Vendeurs/Acheteurs professionnels du secteur, des utilisateurs, et/ou des fabricants sur les prix de marché,
- de la consultation de la presse spécialisée,
- et d'une manière générale, des demandes et attentes du marché pour ce type d'Équipement au moment de sa mise en vente.

L'évaluation de l'Équipement réalisée par MeDtrada est valable à un temps donné. Compte tenu de la rapidité à laquelle le marché actuel change, cette évaluation peut être dépassée plus rapidement qu'il est d'usage dans le secteur de la valorisation.

Le coût du service de détermination de la valeur d'un Équipement rendu par MeDtrada « Onsite Valuation » sera facturé et réglé par le Vendeur séparément.

6.3 Snapshot Value

Le Vendeur dans le cadre de la préparation de la vente à travers la fiche Équipement et de la détermination des conditions de la vente, MeDtrada propose automatiquement pour un certain type d'Équipement sur les critères de marques, de modèles et d'année, une estimation d'une fourchette de prix de vente indicative.

6.4 Donation

Au moment où le Vendeur met en ligne la Fiche Équipement, MeDtrada propose au Vendeur d'effectuer une donation à une association caritative désignée sur le Site.

La donation est établie sur un pourcentage du Prix de vente de l'Équipement librement déterminé par le Vendeur.

La donation sera effectuée une fois la vente réalisée et le Prix reçu par MeDtrada. Cette dernière reversera la partie du Prix de vente que le Vendeur aura choisi d'attribuer à l'association caritative désignée sur le Site.

MeDtrada se chargera de lui remettre les fonds au moment où l'Acheteur prendra livraison de l'Équipement.

MeDtrada sollicitera la remise par l'association caritative d'un document attestant de l'encaissement de la donation.

Le Vendeur accepte de publier que la vente fait l'objet d'une donation sans autre précision.

Article 7 - Vente d'Équipements

7.1. Les Equipements mis en vente par le Vendeur

Les prix indiqués lors d'une vente sur le Site sont indiqués Hors Taxe et sans frais.

Le régime de la TVA du Vendeur est précisé : soit, la TVA est ou non fiscalement récupérable par l'Acheteur, soit la vente est soumise au régime de la TVA à la marge (prix net sans TVA).

Le Vendeur peut choisir de mettre en vente ses Equipements en ligne sur le Site suivant plusieurs types de vente : Vente aux Enchères, Vente Immédiate et/ou Vente Ouverte.

7.2 - Le déroulement de la vente

7.2.1 Dispositions générales valables pour tout type de vente

Pour participer à une vente, la personne physique ou la société doit s'enregistrer sur le Site suivant les modalités décrites dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site et agir en tant que Vendeur.

Le Vendeur doit prendre connaissance et accepter sans réserve, les présentes Conditions Générales de vente avant de faire mettre en ligne la fiche d'Équipement lors de la vente; Les Conditions Générales de vente sont mises à disposition et téléchargeables au format PDF.

Il est rappelé que seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire et à mettre en vente des équipements dont ils ont la propriété.

MeDtrada exclue toute responsabilité quant à l'utilisation du Site pour tout dommage qui provient de l'impossibilité éventuelle d'utiliser le Site Internet lié à un dysfonctionnement du système pour quelque cause que ce soit ou d'un compte Vendeur par une tierce partie.

7.2.2 Les Ventes Immédiates

En cas de Vente Immédiate, le Vendeur fixe un Prix de Vente de l'Équipement et les Acheteurs ont la possibilité d'acheter immédiatement l'Équipement en acceptant le prix demandé par le Vendeur. Aucun dépôt de garantie n'est exigé à l'Acheteur pour accéder à la vente.

Dès que l'Acheteur accepte le prix demandé, la vente est ferme et définitive. Il est tenu de payer l'intégralité du prix de vente.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre n'a été effectuée, la vente est terminée.

7.2.3. Les Ventes Ouvertes

Dans le cadre d'une Vente Ouverte, le Vendeur fixe un prix de départ de l'Équipement pour la durée de la vente. Le Vendeur ne peut pas modifier à la hausse ou à la baisse le Prix de départ pendant la durée de la vente.

Les Acheteurs ont la possibilité de transmettre une offre d'achat au Vendeur qui peut être supérieure ou inférieure au prix de départ indiqué par le Vendeur.

Un dépôt de garantie est exigé à l'Acheteur pour toutes les ventes supérieures ou égales à 10.000 euros.

L'offre d'achat des Acheteurs est notifiée au Vendeur par une notification sur le Site. L'offre qui est faite n'est visible que par le Vendeur et l'Acheteur mais non par les autres acheteurs. L'Acheteur ne sait pas s'il a placé la meilleure offre d'achat. Son offre d'achat est valable pendant la durée de la vente. Elle peut être augmentée à tout moment pendant la vente.

Le Vendeur s'oblige à accepter automatiquement la meilleure offre égale ou au-dessus du prix de départ.

Le Vendeur peut clôturer la vente avant la fin de la période de la vente en acceptant une offre qu'il estime acceptable. Dès acceptation du Vendeur, l'Acheteur est avisé de ce que son offre d'achat a été acceptée par le Vendeur. La vente est ferme et définitive.

Si au terme du délai annoncé pour réaliser la vente, aucune offre supérieure ou égale au prix de départ n'a été reçue par le Vendeur, ce dernier est invité à pouvoir accepter une offre inférieure au prix de départ dans les 3 jours suivant la clôture de la vente.

7.2.4 - Les Ventes aux Enchères

La Vente aux Enchères est supervisée par le Commissaire-Preneur de MeDtrada qui dirige la vente aux enchères, la tenue des enchères et qui valide les adjudications sur le Site.

La validation et la réalisation de la vente aux enchères sont faites par MeDtrada.

MeDtrada dispose à sa discrétion des droits, avant ou pendant une vente aux enchères de :

- (i) ne pas reconnaître une enchère comme telle ;
- (ii) d'exclure un ou plusieurs Acheteurs de la vente aux enchères ;
- (iii) de retirer des Lots de la vente aux enchères en cas de force majeure;
- (iv) de corriger les erreurs de MeDtrada dans les offres ou adjudications, sans que l'Acheteur puisse les utiliser ou en tirer des droits ;
- (v) d'annuler la vente aux enchères ou, la décaler et la remettre à une date ultérieure, avant son démarrage.

La durée de la vente aux enchères ainsi que la date et l'heure de fin de celle-ci sont indiquées dans le détail de la vente et sur la fiche de chaque Lot sur le Site.

L'heure indiquée est celle du fuseau horaire du pays de l'Acheteur.

La Vente aux enchères est supervisée par le Commissaire-Preneur de MeDtrada qui dirigera la vente aux enchères, la tenue des enchères et qui validera les adjudications sur le Site.

Les Pas d'Enchères sont définis par le Vendeur pour chaque vente. L'Acheteur a la possibilité d'enchérir pour une ou plusieurs ventes sur le Site. Les enchères, placées sur le Site par l'Acheteur sont irrévocables.

Les enchères sont placées sous forme d'enchères dynamiques c'est à dire que l'Acheteur place une enchère maximum par vente qui correspond au prix maximum qu'il est prêt à payer pour acquérir l'Equipement. Puis le système enchérit, à la place de l'enchérisseur, de façon automatique d'un pas d'enchère pour ajuster son prix au prix actuel. Le prix actuel de l'enchère consiste à la 2^e meilleure enchère à laquelle s'ajoute un pas d'enchère.

Si le prix actuel atteint ou dépasse son enchère maximum, l'enchérisseur devra replacer de lui-même une nouvelle enchère maximum. Ces enchères maximums ne sont visibles que de l'enchérisseur.

Les enchères portées par le Vendeur ne sont pas possibles sur le Site.

L'adjudicataire sera la personne qui aura portée l'enchère la plus élevée à la fin de la vente à condition - soit:

1. Pour une vente sans Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au prix de départ ;
2. Pour une vente avec Prix de Réserve, que cette enchère soit égale ou supérieure au Prix de Réserve.

Dans le cas où le prix demandé par le Vendeur n'aurait pas été atteint, aucune adjudication ne sera prononcée et à la discrétion du Vendeur le Lot sera soit:

(i) retiré de la vente ; ou

(ii) proposé en après-vente « After Sale » au meilleur enchérisseur en dessous du Prix de Réserve ou du Prix de Réserve (vente aux enchères avec prix de réserve) ; ou

(iii) réitéré la vente pour une nouvelle période aux conditions déterminées par le Vendeur.

L'adjudication c'est à dire la déclaration du Commissaire-Preneur de MeDtrada qu'un Lot a été adjugé au plus haut enchérisseur, sera matérialisée par l'édition en ligne d'une facture pro-forma et l'envoi d'un email à l'Acheteur. L'adjudication concrétise l'achat et le transfert de propriété du Lot au profit de l'Acheteur à réception du paiement, la jouissance du Lot se fera suivant les conditions de vente indiquées par le Vendeur.

Si l'Acheteur est le meilleur enchérisseur au terme de la vente aux enchères, il dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la date d'adjudication. A réception du paiement, MeDtrada adressera un bordereau d'adjudication à l'Acheteur par email dans un délai de 72 heures ouvrées après réception dudit paiement et un décompte de vente au Vendeur qui vaut facture, après enlèvement du Lot par l'Acheteur.

Article 8- Paiement dû au Vendeur et facturation

8.1. Paiement dû au Vendeur

Lorsqu'une vente d'Équipement est réalisée, MeDtrada s'engage à payer au Vendeur la somme reçue de l'Acheteur retranchée :

- de la Commission de Vente correspondant à un pourcentage du Prix de vente HT de l'Équipement due à MeDtrada en contrepartie de ses Services de Vente. Le Montant de la Commission de Vente varie en fonction du Prix de l'Équipement (voir tableau « Commission de Vente et frais de gestion vendeur» ci-dessous);
- des Frais de Gestion Vendeur;
- du montant de la donation à l'association caritative choisie par le Vendeur.

i) Tableau de Commission de Vente pour les Ventes Ouvertes et Immédiates

Commission en % du prix de vente HT

Prix de Vente HT en €	Offre Ouverte	Vente Immédiate
De 500 à < 8,000	17.50%	17.50%
>= 8,000 à < 25,000	15.00%	15.00%
>= 25,000 à < 50,000	13.50%	13.50%
>= 50,000 à < 100,000	12.00%	12.00%
> 100,000	10.00%	10.00%

Frais de Gestion Ventes Ouvertes et Immédiates : 2.5% de Frais de Gestion Vendeur s'ajoute à la commission de vente avec un minimum de 100€ HT et un maximum de 500 € HT de Frais de Gestion par Vente.

ii) Tableau de Commission pour les Ventes aux Enchères

Commission en % du prix de vente HT

Prix de Vente HT en €	Vente aux Enchères
500 à < 30,000	17.50%
>=30,000 à < 60,000	15.00%
> = 60,000 à < 120,000	12.50%
> 120,000	10.00%

Frais de gestion Ventes aux Enchères : 3.0% de Frais de Gestion Vendeur s'ajoute à la Commission de Vente aux Enchères avec un minimum de 225€ HT et un maximum de 900 € HT de Frais de Gestion par Vente aux Enchères.

Le calcul des Commissions de Vente et des Frais de Gestion de Vendeur sont appliquées au prix de vente HT libellé en euro ou montant équivalent dans une autre devise.

8.2. Modalité de Paiement

Les Acheteurs dits Standards car ils sont limités dans leurs engagements d'achats à hauteur de 80.000 euros d'encours, disposent d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de la date de la réalisation de la vente et de l'émission de la facture qui est faite le même jour.

Les Acheteurs dits Fréquents car ils sont limités dans leurs engagements d'achats à hauteur de 160.000 euros d'encours, disposent, si le montant de la facture est inférieur ou égal à 40,000 €, d'un délai de 5 jours ouvrés pour s'acquitter du paiement à compter de l'émission de la facture qui est faite le même jour que l'adjudication. Si le montant de la facture est supérieur à 40,000 €, ils doivent payer un acompte minimum de 30% dans les cinq jours ouvrables à compter de la date d'émission de la facture. Le solde du paiement est dû 10 jours ouvrables avant la date d'enlèvement validée par le Vendeur et communiquée à l'Acheteur.

Dès que l'Acheteur a payé l'intégralité du Prix de vente à MeDtrada et que le Vendeur a adressé une confirmation à MeDtrada de ce que l'Acheteur a récupéré ou désinstallé l'Equipement, MeDtrada procédera au transfert des paiements dans le Compte E-Wallet du Vendeur correspondant à la vente des Equipements dans les 3 jours ouvrés suivant la réception du justificatif de l'enlèvement ou de la désinstallation de l'Equipement.

Le Vendeur sera informé de la réception des fonds dans son Compte E-Wallet et pourra demander à tout moment le transfert des fonds sur son compte bancaire désigné sur le Site par le Vendeur.

MeDtrada adressera au Vendeur un décompte de la vente à travers une facture mentionnant le Prix de vente HT et incluant éventuellement la TVA collectée, les Frais de Gestion Vendeur, la Commission de Vente, le Prix Net Vendeur Equipement et l'éventuel montant de donation.

Les Services Associés utilisés par le Vendeur seront facturés séparément.

Article 9 - Propriété des Equipements et risques.

Dans le cadre de Ventes Ouvertes et Ventes immédiates, les Equipements demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet encaissement du Prix de vente par MeDtrada auprès de l'Acheteur, en principal et accessoires (taxes, frais de gestion compris). Le transfert, au profit de l'Acheteur, des risques de perte et de détérioration d'un Equipement vendu à l'Acheteur intervient au moment de la réception de cet Equipement par l'Acheteur ou par un tiers que l'Acheteur aura délégué. L'Acheteur sera donc tenu responsable de tout dommage causé à l'Equipement par sa faute après la réception.

Dans le cadre de Ventes aux enchères, les Acheteurs acquéreurs sont responsables des Lots dès l'adjudication prononcée. Le transfert de propriété sera effectif dès l'adjudication. A compter de l'adjudication, le gardien de l'Equipement, le Vendeur ou MeDtrada, sera responsable de son entretien et de maintenir une assurance jusqu'à la désinstallation et la livraison à l'Acheteur dans l'état dans lequel il a été adjugé.

L'Acheteur est avisé de ce que le Vendeur peut demander à MeDtrada d'arrêter une vente dans des circonstances exceptionnelles de défaut de fonctionnement de l'Equipement après la mise en ligne ou suite à un événement imprévisible tel qu'un incendie. Suivant les raisons avancées par le Vendeur, MeDtrada se réserve le droit d'accepter la demande de retrait de la vente du Vendeur.

Article 10 - Désinstallation et Transport de l'Equipement

Responsabilité de l'enlèvement, de la désinstallation et du transport de l'Equipement

L'Acheteur est seul responsable de l'enlèvement, de la désinstallation et du transport de l'Equipement.

Le Vendeur doit indiquer à MeDtrada le lieu exact d'enlèvement de l'Equipement, MeDtrada assurera la communication et la coordination entre le Vendeur et l'Acheteur afin d'enlever l'Equipement dans les meilleures conditions et telles que prévues dans les conditions de la vente dans la Fiche Equipement.

L'Acheteur est tenu d'enlever l'Equipement à ses propres frais dans les 5 jours ouvrés suivant le paiement de l'intégralité du Prix de Vente de l'Equipement ou aux dates de désinstallation indiquées par le Vendeur.

Si l'Acheteur est dans l'incapacité de procéder à l'enlèvement à la date d'enlèvement convenue, l'Acheteur est avisé de ce que MeDtrada pourra demander à l'Acheteur et sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels il pourrait prétendre :

- (i) soit l'annulation de plein droit de la vente,
- (ii) soit dès le premier jour de dépassement de la date contractuelle d'enlèvement, l'application d'une pénalité de retard forfaitaire égale à 1 % du Prix total TTC des Equipements par semaine de retard avec un maximum de 5 % de ce Prix.

Si le Vendeur est dans l'obligation de modifier la date d'enlèvement convenue, il s'engage à convenir d'une nouvelle date d'enlèvement dans un délai raisonnable, les dépassements de délais de livraison n'ouvrent droit ni à indemnisation, ni à annulation de la vente réalisée.

Afin de permettre à l'Acheteur de procéder à l'enlèvement et au transport de l'Equipement, le Vendeur et/ou MeDtrada remettront à l'Acheteur tous les documents permettant l'enlèvement et le transport de l'Equipement.

Afin de pouvoir rétrocéder le Prix Net Vendeur Equipment au Vendeur, l'Acheteur doit remettre au Vendeur et/ou MeDtrada tous documents permettant de justifier de l'enlèvement de l'Equipement et de sa destination tel qu'un bon de transport, une lettre de voiture CMR (Convention de transport par la route), des factures,....).

Article 11 - Garanties, réclamations et indemnités.

11.1 En cas de revendication des tierces parties sur la base de réserve de propriété, l'Acheteur a l'obligation de restituer les Equipements en question ou d'arriver à un arrangement avec ces tierces parties.

11.2 MeDtrada ne fournit aucune garantie sur les Equipements.

Le Vendeur peut accorder des garanties sur les Equipements qu'il met en vente sur le Site et dans ce cas, il s'engage à détailler le contenu de la garantie, les modalités de mise en œuvre, la durée et l'étendue territoriale.

MeDtrada n'a aucune responsabilité des garanties données par le Vendeur et l'exécution de celles-ci notamment dans le cadre de la vente d'Equipements médicaux reconditionnés, à caractère neuf tel que les Equipements médicaux de démonstration ou des pièces neuves remplacées dans l'Equipement. MeDtrada dans le cadre de la mise en vente fera toutes diligences avant la mise en vente de vérifier la teneur de ces éventuelles garanties et de s'assurer que celles-ci sont en accord avec les garanties indiquées dans la description du Lot.

Article 12 - Durée d'Exclusivité

Dès lors qu'un Vendeur propose à la vente un Equipement sur le Site, il s'engage à ne pas proposer à la vente ledit Equipement par tout autre moyen durant la Période d'Exclusivité.

En cas de non vente à l'issue de cette Période d'Exclusivité, le Vendeur pourra soit, renouveler la vente de l'Equipement pour une nouvelle Période d'Exclusivité qu'il détermine ou soit, retirer l'Equipement de la vente.

A compter la vente et 8 jours après cette dernière, l'exclusivité s'interrompt automatiquement en cas de vente de l'Equipement ou si l'Utilisateur Principal ou les Utilisateurs Autorisés décident de récupérer l'Equipement.

Article 13 - Modification des Services de Vente et des conditions associées

MeDtrada se réserve le droit, en toute situation et à tout moment, d'effectuer des modifications relatives aux Services de Vente pour des raisons techniques, légales ou réglementaires ou toutes modifications qui n'affectent pas les services de manière substantielle ou négative du point de vue du Vendeur bénéficiaire des Services de Vente.

MeDtrada se réserve également le droit de modifier les termes et conditions des présentes (y compris les Commissions de Vente et Frais de Gestion du Vendeur) sous réserve d'en informer préalablement l'ensemble des Utilisateurs.

Article 14 - Dispositions diverses

14.1 En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes Conditions Générales de Vente. Dans les cas où le Vendeur émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le Vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément

14.2 Seule la version des Conditions Générales de Vente rédigée en langue française, régit la vente; toute traduction n'est qu'indicative. En cas de contradiction entre une traduction et le texte français, c'est ce dernier qui prévaudra.

14.3 Le lieu d'exécution est Paris, France.

14.4. Toute contestation survenant à l'occasion des présentes fera l'objet d'une procédure de médiation préalable conduite sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris conformément à son Règlement de Médiation-Conciliation. En cas d'échec de la médiation, le différend sera résolu par arbitrage sous l'égide de la Chambre arbitrale internationale de Paris, conformément à son Règlement que les parties déclarent connaître et accepter.

14.5 Pour toutes contestations concernant les présentes notamment leur interprétation ou leur exécution, et notamment la conclusion et l'exécution du contrat seule la loi française est applicable.

14.6 Le fait de faire une vente sur le Site implique l'entière adhésion du Vendeur aux conditions ci-dessus énoncées.

14.7 Les présentes conditions se trouvant reproduites sur le site internet www.the-medplace.com, le Vendeur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.

14.8 Au cas où certaines dispositions des conditions générales seraient ou deviendraient nulles, invalides ou ne pourraient être appliquées, la validité du reste des conditions générales n'en serait pas affectée. Dans une telle hypothèse, les parties ont l'obligation de modifier et compléter les conditions générales de telle manière que l'objectif économique visé par la version initiale soit atteint. Il en est de même en cas de lacune des conditions générales.